

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mona Lizotte	Numéro de permis 2006862	Date d'inspection Le 11 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants		Numéro de téléphone (506) 992-3702	
Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Commentaires : L'administrateur est le seul à être titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance.	11(c)(ii)	30 sept. 2025	
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : Pour cet été, un calendrier d'activité avait été fait. Il est important de recommencer de faire une planification et documentation des activités pour chacun des groupes.	21	30 mai 2025	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : L'une des éducatrices n'a pas la copie de son RCR valide dans son dossier. Lorsqu'elle sera mise dans son dossier, une photo me sera envoyée.	24(1)(c)(vii)	19 sept. 2025	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvaient dans la cuisine ont été mis sous clé à ma demande.	39(2)(a)	11 sept. 2025	11 sept. 2025

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et pour les éléments suivants :

Commentaires généraux

- Vérification des exigences d'affichage : les procédures d'évacuation, l'horaire quotidien, le permis, le dernier rapport d'inspection, les noms des personnes-contact et aucune allergie.
- Les effets personnels des enfants sont sur un crochet et un panier individuel avec leurs noms à l'entrée.
Observation de la sieste, de la collation fournie par les parents, du changement de couche et de l'accueil des après-classes et du départ de plusieurs enfants.
Les éducatrices qui sont en ce moment même à la garderie ont toutes leurs vérifications du casier judiciaire avec secteur vulnérable. La nouvelle éducatrice qui devrait la semaine prochaine doit aussi avoir sa vérification du casier judiciaire avec secteur vulnérable avant de commencer à travailler avec un groupe d'enfants. Une photo du casier judiciaire me sera envoyée avant sa première journée.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 septembre 2025

Date

original signé par

Jennifer Boulay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 septembre 2025

Date